

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 433 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 433

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 avril 1961

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro  
30 avril 1961

### TEXTE INTÉGRAL

M. Coulon, imprimeur-typographe, gérant de l'Imprimerie Administrative par intérim, est nommé agent intermédiaire de recettes pour le produit de tous les travaux d'imprimerie effectués et de l'insertion des annonces et de la publicité dans le journal «Le Réveil». L'intéressé percevra l'indemnité prévue par l'arrêté n° 1704 modifié du 31 décembre 1955. La présente décision prendra effet pour compter du Le mai 1961.